comme assise essentielle, la bonne harmonie et la confiance réciproques. C'est sur cette base qu'a été edifiée la prospérité de notre industrie.

Je me plais à espérer que cette bonne entente se poursuivra entre tous les éléments qui contribuent à la production. Seule, elle nous permettra de traverser la crise aiguë que nous subissons et de sauver nos industries, dont la disparition entraînerait la ruine et la misère pour tous.

***

Un fabricant nous écrit :

Je suis heureux de voir que les patrons commencent à comprendre. J'avais déjà dénoncé les responsabilités. Mais je m'adressais à tous les patrons sans distinction, car tous étaient responsables, les catholiques, dont je suis par leurs convictions religieuses, l'étaient sans doute davantage... Au lieu de s'enfermer dans leurs bureaux, ils auraient dû s'occuper des masses populaires, alors peut-être auraient-ils mieux compris la mentalité ouvrière et qu'il ne suffit pas d'avoir versé de plus ou moins grosses sommes à des œuvres, si utiles soient-elles, pour avoir accompli tout son devoir.

La masse ouvrière demandait à être éclairée, dirigée, instruite et surtout comprise. Les mauvais bergers ont pris la place qu'on leur faisait libre et, aujourd'hui, nous en voyons les résultats.

Tout est à refaire maintenant. La tâche est rude mais non impossible. Que toutes les bonnes volontés se mettent à l'œuvre en dehors de toute idée de parti sur le terrain strictement français.

C'est une œuvre de relèvement moral de toutes les classes de la société, à laquelle aucun Français digne de ce nom n'a pas le droit de se refuser.

***

Des employés nous ont aussi écrit et nous assurent avoir lu avec beaucoup d'intérêt les réflexions émises « avec grande clairvoyance » sur l'attitude adoptée par le patronat à l'égard de la convention collective des employés.

Le « cri d'alarme » est justifié, nous dit-on. Mais « pour un patron qui constate, qui sait, que ses meilleurs collaborateurs murmurent et se découragent », une confession platonique n'est pas une conclusion pratique. Celle-ci serait de commencer les négociations nécessaires à la « réparation d'une injustice flagrante à l'égard de ceux qui ont toujours été des collaborateurs loyaux mais trop souvent dédaignés malgré la part qu'ils peuvent revendiquer dans la prospérité de Roubaix-Tourcoing ».

D'autres lettres nous rappellent que plusieurs patrons ont déjà signé individuellement des conventions collectives avec leurs employés et qu'un important groupement, celui des négociants en laines, a, lui aussi, passé un contrat qui fut discuté avec le Syndicat libre des employés. Ce contrat pourrait utilement servir d'exemple aux autres groupements.

***

C'est bien là, à notre sens, la conclusion pratique réclamée. Mais pour y aboutir, le « patron catholique » ne devait-il pas, d'abord, poser la question de principe devant l'opinion afin de provoquer au sein des organismes corporatifs le choc psychologique qui entraînerait à l'action ?

« La presse, nous écrit-on encore, a le pouvoir de faire du bon travail pour l'œuvre de réparation et de relèvement. Vous avez pour votre part, après vos précédents directeurs, fait tout ce que vous pouviez. Continuez. Et puissiez-vous être aidé et soutenu ».

Informations parlementaires

A la commission de l'Armée de la Chambre

Paris, 16 juin. — La Commission de l'armée de la Chambre a adopté un avis défavorable à la limitation du droit de priorité accordé aux anciens militaires dans l'attribution des emplois publics.

La Commission a unanimement adopté la proposition de son président de demander au gouvernement d'envisager, dans le plus bref délai, le rajustement des soldes des sous-officiers de l'armée de terre.

La réforme de l'enseignement

Paris, 16 juin. — La Commission de l'enseignement de la Chambre a recueilli, sur le projet d'organisation des enseignements des premier et second degrés, l'opinion de l'assemblée française de médecine générale et du syndicat médical de Paris, de l'Association nationale du personnel des cours complémentaires, de la Fédération des associations des parents d'élèves des lycées et collèges, du Syndicat des maîtres de l'enseignement libre et de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

Le projet de loi sur les loyers

Paris, 16 juin. — La Commission de législation de la Chambre a adopté dans ses grandes lignes le projet sur les loyers d'habitation. La date d'expiration de la prorogation dont bénéficient les locataires en possession au 30 juin 1937 a toutefois été fixée au 1er juillet 1944. Comme il était prévu la valeur locative de 1914 est de 175 % du 1er juillet 1937 au 1er juillet 1938 et à partir de cette date de 5 % en sus jusqu'à la fin de la prorogation. En cas d'améliorations le propriétaire pourra procéder à une majoration de 10 % de ses loyers.

Les conventions collectives dans l'agriculture

Paris, 16 juin. — La Commission sénatoriale de l'agriculture a continué l'examen d'un projet de loi adopté par la Chambre sur les conventions collectives dans l'agriculture et a autorisé M. Dormann à déposer son rapport.

La Commission a protesté contre d'importantes importations de viande de bœuf congelé pour les besoins de l'intendance dans les quatre premiers mois de l'année, en violation des déclarations gouvernementales à ce sujet.

A la Conférence internationale du travail

La réduction des heures de travail dans l'industrie textile

Genève, 16 juin. — A la Conférence internationale du travail, la Commission du textile a adopté le préambule du projet de convention sur la réduction des heures de travail dans l'industrie textile, par 63 voix contre 44.

LES PLEINS POUVOIRS FINANCIERS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Chaque Français a le droit de savoir ce que représente sa monnaie.

« Pourquoi n'avez-vous pas sévi contre les spéculateurs ? »

» Vous avez fait allusion à une attaque brusquée contre le franc. J'en ai connu une en 1935, alors que l'encaisse-or de la banque était de 82 milliards. S'il en était ainsi, je serais prêt à vous accorder des pouvoirs limités pour la défense du franc. J'ai entendu de vagues accusations. Si vraiment vous avez eu affaire à des spéculateurs, pourquoi n'avez-vous pas sévi contre eux ? »

M. P.-E. Flandin s'inquiète de l'usage des pleins pouvoirs pour augmenter des impôts, pour augmenter le prix du tabac, des allumettes, pour réorganiser les chemins de fer.

Le président de l'Alliance démocratique conclut en déclarant qu'il est impossible de voter dans la nuit les pleins pouvoirs; «ceux qui les voteraient ne sauraient même pas ce que vous en ferez ».

M. Gaston Gérard (Côte-d'Or) rappelle qu'on va agraver les impôts, mais les dernières aggravations se sont traduites par des diminutions de recettes.

Le Parlement, conclut-il, n'a pas le droit de renoncer à son contrôle.

M. Paul Reynaud

« Le temps gagné par vous serait de l'or perdu pour la France. Nous sommes en présence d'un échec irréparable. »

M. Paul Reynaud se demande si la France a été assaillie par une attaque imprévue ou si nous ne sommes pas plutôt au dernier acte d'une politique qui a échoué.

« Vous demandez au Parlement de voter les yeux fermés. Votre gouvernement coûte déjà 25 milliards de francs d'aujourd'hui. Il y a de très graves inconvénients à ce que le pays soit trompé sur la nature de la crise. Si le Parlement devait délibérer sous la menace, mieux vaudrait pour sa dignité se dissoudre tout de suite.

» Le temps gagné par vous serait de l'or perdu pour la France. Il n'est pas vrai que vous tombiez aujourd'hui sous un coup du sort. Nous sommes en présence d'un échec irréparable. »

La clôture de la discussion générale est votée à mains levées.

La demande de poursuites de M. Xavier Vallat contre les spéculateurs est repoussée

Sur l'article unique, un amendement de M. Xavier Vallat demandant des poursuites contre les spéculateurs est repoussé par 378 voix contre 224.

Le gouvernement accepte deux amendements : l'un fixant la durée des pleins pouvoirs; l'autre se prononçant contre la dévaluation et le contrôle des changes

M. Blum parle de sa place.

« Le gouvernement, dit-il, est résolu à n'accepter aucun amendement, sauf un amendement Bonnevay fixant la durée d'application de la loi à celle de la session ordinaire et l'amendement Petsche précisant que le gouvernement maintiendra le franc à sa parité et évitera le contrôle des changes.

Un amendement Lardier (Belfort) est repoussé à mains levées.

L'amendement Petsche est adopté.

Un amendement Valette Viallard précisant que le gouvernement ne procédera pas à des conversions forcées, est adopté.

Un amendement Louis Marin est repoussé par 380 voix contre 220.

Les deux paragraphes de l'article unique sont adoptés.

M. Léon Blum fait appel à la cohésion de la majorité

M. Blum monte à la tribune.

« Vous savez bien, dit-il, combien de fois depuis huit jours on nous a guettés, on a pensé que l'échéance était arrivée. L'intrigue politique et la spéculation se sont épaulées. Voilà en face de quoi nous nous trouvions. Eh ! bien, nous n'avons pas voulu céder. Aussi, le gouvernement a-t-il décidé de déposer une demande de pleins pouvoirs pour résister à ces manœuvres, au lieu de proposer le projet initial.

» On prétend que c'est une nouveauté que les pleins pouvoirs en matière fiscale. Il y a des précédents. On nous a d'ailleurs prêté des intentions que nous n'avons jamais eues. Ce qui est exact, c'est que nous envisageons une mise à l'échelle de certains droits et taxes. Le devoir du gouvernement est d'arrêter la grève d'une partie des richesses nationales.

» La France d'aujourd'hui ne ressemble pas à la France d'il y a un an. Si nous avions échoué, nous n'aurions pas résisté à tant d'attaques.

» A cette œuvre que nous voulons continuer, nous demandons à toute la majorité républicaine de s'associer ».

La séance, suspendue à 4 h. 45, est reprise à 5 h. 10.

Les communistes, revenant sur leur décision, votent pour le gouvernement

M. Jacques Duclos explique le vote des communistes.

— Nous sommes prêts à voter des textes donnant au gouvernement des pouvoirs étendus contre les spéculateurs, mais il n'y a pas que cela dans l'article unique du projet. Il est question de l'augmentation des prix ferroviaires, du tabac, des allumettes, cela fera augmenter le prix de la vie.

Si nous votons pour le gouvernement, c'est parce que nous voulons maintenir l'union du Front populaire, gage de nos espérances communes.

M. Potut (Nièvre), radical-socialiste, déclare qu'il n'apportera pas son bulletin de vote au projet du gouvernement.

Le vote de l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du projet.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Séance suspendue à 5 h. 45. Reprise à 6 h. 15.

L'ensemble du projet accordant au gouvernement les pleins pouvoirs financiers est adopté par 346 voix contre 247.

Prochaine séance vendredi matin.

Le scrutin

Voici le détail du scrutin. Nombre de votants, 593; majorité absolue, 297; pour, 346; contre, 247, dont: 20 radicaux-socialistes, 1 apparenté, 51 Fédération républicaine, 2 apparentés, 32 Gauche démocratique et radicale indépendante, 4 apparentés, 4 indépendants d'Union républicaine nationale, 15 indépendants d'action populaire, 10 démocrates populaires, 2 apparentés, 30 Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, 2 apparentés, 28 républicains indépendants et d'action sociale, 3 apparentés, 9 agraires indépendants, 2 apparentés, 12 indépendants républicains, 8 Parti social français, 1 gauche indépendante, 7 isolés.

16 députés n'ont pas pris part au vote; 9 étaient absents par congé. Tous les autres ont voté pour.

Le vote des députés de la région

Ont voté contre le gouvernement:

Fédération républicaine (MM. Becquart, Parmentier, de Saint-Just).

Républicains de gauche et radicaux indépendants (MM. Bacquet, Brille, de Diesbach, Marescaux, Thellier, Adolphe Vincent).

Républicain indépendant et d'action sociale (M. Plichon).

Indépendant (M. de Clermont-Tonnerre).

Le tour du Sénat

Le projet sera déposé sur le bureau du Sénat au début de la séance de jeudi.

La Commission des Finances du Sénat ne sera donc pas saisie officiellement du projet gouvernemental avant l'après-midi, au plus tôt, et il ne semble pas que la haute assemblée puisse discuter avant vendredi le texte voté par la Chambre.

La Commission des Finances du Sénat s'est cependant réunie mercredi après-midi. La séance a été de brève durée, l'ordre du jour ne comportant qu'un certain nombre de questions secondaires.

M. Joseph Caillaux qui devait avoir des entretiens avec les membres du gouvernement, notamment MM. Léon Blum et Vincent Auriol, avait prié M. Cuminal de le remplacer à la présidence de la Commission.

On estime généralement que cette commission usera du droit d'amendement, comme l'a fait la Chambre, et votera un texte limitatif demandant au gouvernement certaines garanties en ce qui concerne l'usage des pouvoirs exceptionnels.

D'une façon générale, la Commission est hostile à la création d'impôts nouveaux et lors de la discussion générale, M. Marcel Régnier, notamment, interviendra pour marquer son hostilité à l'octroi des pleins pouvoirs au cabinet Blum.

En ce qui concerne le vote, les amis du gouvernement pensent que ce dernier retrouvera la majorité de 10 voix qu'il obtint lors du vote de la loi monétaire du 1er octobre dernier.

Certains pensent, par contre, qu'il y aura des abstentions dans les rangs de la gauche démocratique.

D'autres déclarent que pas plus que les communistes de la Chambre, les radicaux-socialistes du Sénat ne voudront prendre la responsabilité de la rupture du Front populaire.

M. Léon Blum affirme n'avoir eu aucun contact avec les chefs communistes dans la soirée de mardi

Paris, 16 juin. — Les circonstances dans lesquelles est intervenu le vote des communistes, lors du débat sur les pleins pouvoirs ayant suscité des interprétations diverses, M. Léon Blum a déclaré :

— J'ai reçu mardi à l'Hôtel Matignon, à l'issue du Conseil des ministres, c'est-à-dire vers 11 h., Maurice Thorez et Jacques Duclos, ainsi que la presse l'a déjà annoncé.

« Je les avais priés de venir, pour leur faire part de la décision prise par le Conseil. Maurice Thorez m'a répondu qu'il convoquerait, dans l'après-midi, le groupe parlementaire et le bureau politique du parti.

» J'ai vu de nouveau Maurice Thorez et Jacques Duclos vers 10 h. du soir, dans une réunion très nombreuse de la délégation des gauches, au cours de laquelle, j'ai été amené à fournir quelques explications à l'ensemble de la délégation.

» Au cours de la soirée et de la nuit, je n'ai eu avec eux aucun contact et aucune conversation, directe ou indirecte, n'a été engagée entre eux et le gouvernement.

» Je m'élève, pour ma part, contre les rumeurs qui tendent à attribuer à la décision finale, prise par le parti communiste, un motif autre que celui qui a été précisé à la tribune par M. Jacques Duclos lui-même ».

Le franc à Londres

Mercredi après-midi, la livre a été cotée à un mois 113 fr. 37, contre 114 fr. 23 la veille et à trois mois 116 fr. 37.

« La solution du problème économique et financier se trouve dans la confiance et la collaboration de tous les Français », déclare le président de la Chambre de Commerce de Paris dans une lettre à M. Léon Blum

Paris, 16 juin. — Le président de la Chambre de commerce de Paris a adressé au président du Conseil une lettre pour lui exprimer la crainte du monde du commerce et de l'industrie que les « mesures immédiates et énergiques » pour la mise en vigueur desquelles le gouvernement a demandé les pleins pouvoirs, n'aboutissent, pour la plupart, à une nouvelle pression fiscale, n'accroissent les entraves à la production nationale et n'accentuent le déficit de la balance commerciale.

La lettre rappelle la nécessité de la confiance et de la collaboration de tous les Français. Là est la solution du problème économique et financier. Les mesures fiscales ne sont qu'un expédient reculant l'heure où le salut du pays imposera l'union de tous.

Un cri d'alarme des clubs d'automobiles

Paris, 16 juin. — Le Conseil permanent de la Fédération nationale des clubs automobiles de France, réuni aujourd'hui et ému de l'éventualité du rétablissement du permis vert de circulation, remplacé, il y a quelques années, par la surtaxe sur l'essence, a invité les clubs à provoquer dans leur zone la création d'un comité de défense groupant tous les organismes intéressés à la prospérité de l'automobile.

LES CONFLITS SOCIAUX

La grève des boulangers amiénois s'est étendue à la Somme tout entière et le ravitaillement en pains doit être assuré par des boulangers militaires

DES AMIÉNOIS REVENANT DE LA DISTRIBUTION DE PAIN FAITE DEVANT L'HOTEL DE VILLE. (Ph. Safra.)

La grève des boulangers s'est étendue, mercredi matin à l'ensemble du département.

La manutention militaire d'Amiens, qui a installé des fours de campagne et appelé des soldats boulangers de toutes les garnisons du 2e corps, assume la charge de ravitailler la ville.

Le pain est transporté par camion dans le chef-lieu de canton et les maires assurent la distribution.

La grève est totale à Abbeville, Péronne, Doullens et Montdidier.

A Amiens, le prix du pain a été relevé de cinq centimes par arrêté municipal, pour donner satisfaction à la boulangerie locale, mais les boulangers exigent que ce prix soit porté de 2 fr. 30 à 2 fr. 50.

A l'hôtel de ville d'Amiens, où fonctionne la répartition par l'autorité militaire, l'attente est encore très longue, bien que les camions chargés de pain arrivent sans interruption, protégés par un service d'ordre.

Toutefois, l'effervescence est moins vive que mardi.

Dans de nombreuses communes de la Somme on a manqué de pain mercredi, l'organisation prévue pour le ravitaillement du département n'ayant pas pu fonctionner encore complètement.

L'intendance d'accord avec la préfecture, a organisé dans le centre militaire de Saint-Cyr une production journalière de cent mille rations pour ravitailler le département de la Somme.

Des trains complets de pain partiront de Saint-Cyr et seront dirigés sur les diverses localités. Des camions assureront la répartition dans les cantons.

Amiens et ses environs continueront à être ravitaillés par la manutention du 2e corps et la coopérative « l'Union » qui dispose de 60 soldats boulangers.

Dans le seul arrondissement de Montdidier, les boulangeries seront ouvertes jeudi matin.

On espère que le département de la Somme pourra être ravitaillé jeudi en pain avec une restriction d'un tiers sur la consommation normale.

Les grèves agricoles en Ile-de-France

Des centaines d'hectares de betteraves sont perdus

Paris, 16 juin. — L'Association centrale des employeurs agricoles communique :

« La situation générale a tendance à s'aggraver en Ile-de-France où les grèves sévissent depuis le 24 mai. La plaine de Melun et le nord de Paris sont les points les plus particulièrement visés.

« Le résultat de ces trois semaines de grèves peut déjà se chiffrer, à titre d'exemple, par la perte de 1.000 hectares de betteraves dans les environs de Lieusaint et de 600 hectares dans ceux de Mormant.

« A Neuilly-sur-Thielle, une tentative de grève a complètement échoué. Fermement décidés à s'entendre directement avec leur propre personnel, dans un esprit de confiante collaboration, les agriculteurs sont résolus à ne pas capituler. Leur volonté de résistance reste inébranlable et la solidarité professionnelle entre les différentes régions se manifeste plus fortement que jamais ».

La guerre civile en Espagne

UNE PINÈDE A LAQUELLE LES GOUVERNEMENTAUX ONT MIS LE FEU PRÈS DE LA ROUTE DE BILBAO. (Ph. France-Presse.)

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les deux gouvernements de Rome et de Berlin n'ont pas attendu pour reprendre leur place au sein du Comité de non-intervention, la réponse des belligérants espagnols.

Les consultations entre les quatre puissances en cas d'incidents, sont, à leurs yeux, une garantie suffisante pour qu'ils n'aient pas cru devoir attendre le règlement final du problème des zones de sécurité.

Galdacano est au pouvoir des nationalistes

Un butin énorme est tombé entre leurs mains

Galdacano, 16 juin (d'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas). — Galdacano, dernière ligne de résistance basque, sur la route Durango-Bilbao, est tombée mardi soir entre les mains des troupes nationalistes.

Les auto-mitrailleuses et les canons arrivant par la route Larrabueza-Galdacano s'engagèrent à l'entrée de la ville.

Bientôt, au bout de la rue principale, à la sortie vers Bilbao, on aperçut de grandes flammes et une fumée épaisse. Des explosions sourdes, puis éclatantes, se firent entendre : la fabrique d'explosifs était en feu. Les Basques, avant de se retirer, l'avaient fait sauter.

Les dégâts causés par les Basques dans le Galdacano et à ses environs sont considérables. La ville a été complètement mise à sac et les quelques habitants qui ont pu y rester n'ont plus rien.

Le commandement basque avait porté tous ses soins à la défense de cette vallée, où il s'attendait à l'effort principal des nationalistes.

Aussi le butin pris par les troupes du général Davila est-il considérable.

Les dépôts de munitions et les parcs de matériel ne se comptent plus. Il y en a partout. De plus, dans leur fuite, les miliciens ont presque tous abandonné leurs armes.

Les gouvernementaux vont-ils détruire Bilbao avant d'abandonner la ville...

Dos Caminos, 16 juin (Dépêche Havas). — Un industriel de Bilbao qui s'est échappé mercredi matin de la ville, a déclaré que le sac de Bilbao a commencé.

...et réussiront-ils à s'échapper ?

Derio, 16 juin (Dépêche Havas). — Un avion nationaliste a mis hors service le transbordeur de Las Arenas. Les basques n'ont plus pour se replier que le chemin de fer de Desertio et le bruit court, sans confirmation, qu'ils l'ont eux-mêmes fait sauter.

L'arrivée d'un torpilleur gouvernemental à La Rochelle est marquée par de graves incidents

La Rochelle, 16 juin. — Le préfet de la Charente-Inférieure, M. Giacobbi, a reçu, mardi à La Rochelle, la visite du capitaine de frégate Enrique Margati, chef d'une division de torpilleurs de la marine espagnole gouvernementale et son chef d'état-major Vicente Ascenai.

Ils étaient en civil et avaient débarqué du torpilleur « Ciscar », arrivé en rade de La Pallice-Rochelle.

Ils ont demandé au préfet de vouloir bien prendre sous sa protection les 116 réfugiés de Bilbao qui se trouvaient sur le torpilleur, à bord duquel une certaine agitation a été constatée.

L'équipage aurait menacé le commandant du torpilleur au moment où il quittait le navire.

Trois officiers et des marins ayant tenté de débarquer, le service de garde du port s'y opposa. Les officiers exprimèrent en termes vifs leur mécontentement et retournèrent à bord; mais un marin parvint à franchir le barrage et s'enfuit.

Le capitaine de frégate Margati et le lieutenant de vaisseau Asenai furent aussitôt informés de l'incident à leur hôtel. Ils se sont réfugiés mercredi matin au poste de police.

Le torpilleur « Audacieux », venant de Brest, est arrivé mercredi matin à La Rochelle-Pallice, où l'aviso « Dubourdieu » et le destroyer « Bulldog » étaient déjà chargés de la sécurité de la rade.

A l'arrivée de « L'Audacieux » des hommes de l'équipage du torpilleur « Ciscar » décapotèrent un canon et le tournèrent vers le torpilleur français.

A midi, le préfet, après un entretien avec le commandant de « L'Audacieux » a demandé au consul d'Espagne d'entrer en pourparlers avec le commandant du torpilleur espagnol en vue du débarquement des réfugiés.

Le commandant du « Ciscar » a accepté de recevoir un officier de « L'Audacieux » pour étudier ce débarquement.

Ayant à ses côtés, un délégué politique du gouvernement de Valence, il a accepté tout d'abord de faire débarquer 61 personnes, des femmes, des enfants et des vieillards, et se proposait de ramener en Espagne 55 hommes d'âge mobilisable ; mais, après une longue discussion, il a consenti à faire débarquer tous les réfugiés, sauf un, qui, d'après lui, serait un officier déserteur âgé de 28 ans.

On croit que c'est un proche parent d'un membre du gouvernement basque, que le délégué politique désirerait garder comme otage.

Le drame de Beugnies

Les enquêteurs envisagent maintenant l'hypothèse d'un suicide

Magnée aurait lui-même mis en scène son assassinat

Nous avons relaté, il y a quelques jours, la mort d'un courtier en bestiaux de Beugnies, un certain Magnée, quinquagénaire dont la mort avait paru troublante.

Dès le début de l'enquête, on pensait que Magnée avait été assassiné.

Alors que depuis samedi, les gendarmes de concert avec des inspecteurs de la police mobile, orientaient leurs recherches dans les environs immédiats de la maison du crime, puis dans un champ un peu plus vaste, une autre hypothèse concernant la mort de Magnée vient d'être envisagée.

Un adjudant de gendarmerie, M. Dumez, a, en effet, émis l'hypothèse d'un suicide et communiqué ses impressions à M. Desruelles, inspecteur principal, qui après un rapide examen des lieux, du fusil et des empreintes laissées sur la crosse, avisa le Parquet d'Avesnes. Une démonstration a amené le bien fondé de cette hypothèse; elle eut lieu mercredi à 15 heures.

Le gendarme se servit du fusil du voisin, M. Decoude. Il le chargea à blanc, puis, ayant posé le pontet sur le clou qui se trouvait au mur il pressa la détente. Il se produisit un recul et le fusil tomba à l'extérieur de la maison ainsi qu'on le retrouva lors du drame. Une nouvelle expérience fut encore concluante. Un troisième coup de feu fut tiré avec une cartouche réelle déchargée sur un mannequin placé à bout touchant le canon. Le coup tiré, le mannequin tomba par terre et le fusil en reculant brisa un morceau de la brique de la fenêtre où le clou était enfoncé.

Magnée se serait donc suicidé et aurait au préalable fouillé les tiroirs, brisé un carreau et jeté à terre l'édredon du lit pour faire croire à un crime.

On se demande aussi si le mouchoir rouge et le portefeuille retrouvés à proximité de la maison d'un homme avec lequel Magnée vivait en mauvaise intelligence n'avaient pas été déposés par celui-ci pour désigner cet homme comme meurtrier et assouvir ainsi sa haine et sa vengeance au delà de la mort.

Les inspecteurs ont continué toute la journée d'hier leur enquête sur la situation de Magnée ces derniers temps.

Un ouvrier agricole est frappé à Merville parce qu'il avait chanté la « Marseillaise »

Mardi, vers minuit, plusieurs consommateurs se trouvaient réunis à Merville, dans l'estaminet tenu par M. Motte-Valery et portant pour enseigne « A la ville d'Arras ». Les esprits étaient quelque peu surexcités lorsque deux jeunes gens, Benjamin Vandenabeele, 27 ans, manœuvre et André Baudelle, de Canonne sur la Lys se mirent à chanter «l'Internationale,» tandis que deux autres clients, MM. Emile Delpierre, 30 ans, ouvrier agricole et Albert Buchet, 29 ans, même profession, tous deux de Merville répliquèrent par la «Marseillaise».

Pour éviter tout incident, le cafetier invita les chanteurs à sortir. L'incident paraissait clos lorsque vers 3 heures du matin, MM. Delpierre et Buchet prirent le chemin du retour.

Près de la route d'Hazebrouck, ils furent attaqués par Vandenabeele et Baudelle qui leur donnèrent force coups de poings, puis s'en furent.

M. Delpierre qui a reçu une contusion avec ecchymose au-dessous de l'œil droit et des plaies contuses à la paupière droite a porté plainte contre Vandenabeele qui fut son seul agresseur.

Quant à M. Buchet, il s'est retiré indemne de l'algarade.

Le corps d'un homme assassiné est trouvé sur la plage de Dreville

Coutances, 16 juin. — Un cadavre non encore identifié ayant été trouvé sur la plage de Dreville, le parquet de Coutances, accompagné d'un médecin légiste, s'est rendu sur les lieux. L'autopsie a révélé qu'il ne s'agissait pas d'une noyade, ni d'un suicide, mais bien d'un crime, le corps portant des traces de coups, dont l'un à l'abdomen.

Revue du marché de New-York

New-York, 16 juin. — La publication par le gouvernement britannique du nouveau projet de contribution de défense nationale, ni la victoire de M. Blum à la Chambre n'ont exercé une grande influence sur Wall-Street, tant la situation, ici, est complètement dominée par la question des grèves.

Après des transactions qui ont porté sur un total de 700.000 actions seulement, la cote a enregistré une baisse générale. On est convaincu qu'il faut quelque chose de substantiel dans l'évolution de la situation pour que la confiance trouve un encouragement.

Après une ouverture irrégulière, le marché a assisté à quelques ralliements, mais des prises de bénéfices et l'ensemble du marché ont fait de nouveau preuve d'étroitesse et d'indécision.

Le groupe des produits chimiques, un certain nombre de valeurs métallurgiques et automobiles ont été l'objet d'une pression modérée. A midi des baisses fractionnaires prédominaient.

Dans l'après-midi, les prix sont tombés lentement avec des pertes allant jusqu'à un point dans de nombreux compartiments, notamment, les aciers, accessoires agricoles, minières, automobiles et les valeurs aéronautiques. Les utilités étaient soutenues. Les cuprifères ont accusé une certain erestriction sous l'influence de bruits selon lesquels on pourrait assister à une baisse à l'intérieur, bien qu'en même temps on apprenait que des achats avaient eu lieu à Londres.

Les valeurs de théâtres et cinémas music-hall ont fait preuve de résistance à la suite d'indications montrant la continuité des gains dans ce domaine. Les chemins de fer enregistrèrent plus de souplesse en raison des informations annonçant les dommages subis par la récolte de blé.

Le marché s'est terminé aux environs des niveaux les plus bas de la séance sur une note de lourdeur.

DERNIÈRE HEURE

UNE NOUVELLE RELIGION ALLEMANDE

Berlin, 16 juin. — L'Eglise nationale allemande fera désormais partie des confessions religieuses reconnues officiellement par l'Etat. Un décret du docteur Wilhelm Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, en a ainsi décidé. L'Eglise nationale allemande a été formée par le docteur Arthur Donter, l'un des plus anciens membres du parti national socialiste.

M. Hitler, selon ses déclarations, l'a autorisé à quitter le parti pour qu'il pût se consacrer tout entier à ses études théologiques et à son apostolat religieux. Il est le célèbre auteur de la trilogie « Le péché contre le sang, le péché contre l'amour, le péché contre l'esprit. »

L'Eglise nationale allemande n'a que des rapports très vagues avec le christianisme. Elle pose comme valeurs religieuses le sang, la grâce et la révélation d'un dieu panthéiste à chaque vie humaine. Elle rejette les notions de rédemption, de race et tout le dogme chrétien, qu'elle considère comme une invention juive.

Elle reconnaît cependant la valeur incomparable de la personne de Jésus, mais, pour elle, celui-ci est un Aryen germanique. Son enseignement a été faussé par les rédacteurs judaïques des évangiles, en particulier par le « rabbin » Paul, qui a usurpé le titre d'apôtre. M. Dinter a refait les évangiles en recherchant, sous le texte traditionnel, ce qui, selon lui, est de pure origine aryenne.

L'Eglise nationale allemande se situe, par conséquent, entre le groupe le plus extrême des chrétiens allemands nationaux-socialistes et les groupements religieux allemands, «Connaissance allemande de Dieu » de Ludendorff, « Mouvement de la foi allemande » et autres, qui vont jusqu'à ressusciter dans les forêts de bouleaux les rites de la vieille religion de Wotan.

Une taxe extraordinaire pour la défense nationale en Angleterre

Londres, 16 juin. — Les nouvelles clauses du projet de taxe extraordinaire pour la défense nationale ont été publiées mercredi soir sous la forme de Livre blanc. Elles prévoient l'imposition, sur tous profits réalisés au cours des cinq années à partir du 1er avril 1937, par les entreprises et commerces de quelque nature que ce soit, d'une taxe ne dépassant pas 5 % de la somme des profits.

La taxe ne s'appliquera pas aux professions libérales. Le gouvernement espère tirer annuellement 25 millions de livres (2 milliards 800 millions de francs) de la taxe.

Nouvelles sportives

LA MARCHE

La course Paris-Strasbourg

Paris, 16 juin. — Après Vaujours, le second peloton qui s'était lancé à la poursuite du Bruaysien Croenne, ne tardait pas à diminuer la distance qui les séparait. Peu avant Claye-Souilly, le Belge Van Hamme, qui était passé second à Vaujours, réussissait à rejoindre le Français, pour le passer, cependant que le champion et recordman du monde des 100 kilomètres et des 24 heures, Cornet, rejoignait Croenne à son tour avant Claye-Souilly.

Tous deux suivaient à 30 secondes le champion de Belgique. Venaient ensuite le Suisse Aebersold et le Parisien Godbert à une minute 10 secondes.

A MEAUX, LE BELGE VAN HAMME EST PREMIER

L'allure est toujours soutenue parmi les hommes de tête.

Et voici Meaux (43 km. Il est 17 h. 22 quand le Belge Van Hamme fait son entrée dans la cité. Il est suivi à 3 minutes de Cornet, puis à des distances assez rapprochées d'Aebersold, de Godbert et du Nancéen Seibert, Romens, de Strasbourg, passe des vainqueurs de Paris-Strasbourg, passe à 17 h. 37, cependant que Roger Marceau, autre vainqueur de l'épreuve, passe à 17 h. 40. Steinmetz, vainqueur de l'an dernier, est trente-sixième et Godart, également vainqueur de Paris-Strasbourg, est contrôlé à 18 h. 30, classé quarante-neuvième. Peu après son passage, le contrôle est fermé.

Voici Triport, la forêt de Meaux. Van Hamme affirme sa nette supériorité. Près de Saint-Jean-deux-Jumeaux, le suivant de Van Hamme est Aebersold, qui a réussi à passer Cornet dans la forêt.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 16 juin.

Importations, 2.928 balles; américain, hausse 9; brésilien, hausse 9; égyptien: sakellaridis, hausse 10; upper, hausse 10.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible ...	12.25	12.23	12.30	12.43
Juin	—.—	—.—	11.84	—.—
Juillet	11.83	11.83	11.90	11.94
Août	—.—	—.—	11.91	11.95
Septembre ...	—.—	—.—	11.93	11.97
Octobre	11.98	11.98	11.96	12.00
Novembre	—.—	—.—	11.94	11.98
Décembre	12.04	12.04	11.93	11.97
Janvier	12.07	12.07	11.93	11.97
Février	—.—	—.—	11.95	12.01
Mars	12.10	12.11	11.98	12.04
Avril	—.—	—.—	11.99	12.07
Mai	12.16	12.16	12.00	12.10

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 2.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 1.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres: Sur Paris, 110.90; sur Bruxelles, 29.2375; Esc. hors banque, 0.3/4; Prêt à court terme, 0.1/2.

New-York: Sur Londres, 445 3/8; Câb. transf., 493 7/8; sur Bruxelles, 16.88 1/4.

SUCRES. — Ventes: 22.000 tonnes. — Cuba prompte livraison, 340. — A terme: sur juillet, 251-52; septembre, 253-54; novembre, 254; décembre, 255; janvier, 243-46; mars, 244-45; mai, 245-46.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes...	3 mois	[illegible]
	6 mois	[illegible]
	1 an	[illegible]
France et Colonies...	3 mois	[illegible]
	6 mois	[illegible]
	1 an	[illegible]
Belgique	3 mois	[illegible]
	6 mois	[illegible]
	1 an	[illegible]

Compte chèques postaux : Lille [illegible]